

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs :
Madeleine COIG à Joseph LEES
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 160526-05-AID-

REÇU

le - 1 JUIN 2016

FONDS DE CONCOURS CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESQUIÛLE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

M. AURISSET rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Esquiùle qui concernait les travaux de sécurisation et d'étanchéité de l'église.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	36 499.22 €
Conseil Départemental	7 500.00 €
Fonds de concours	11 188.31 €
Part communale	11 188.31 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 11 188.31 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Oui cet exposé,

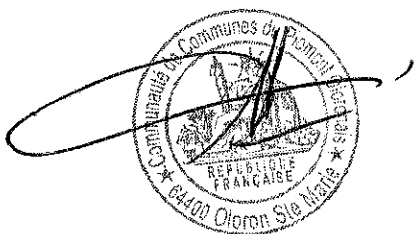
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Esquiùle
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Esquiùle et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 11 188.31 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 Mai 2016

Suivent les signatures

Affiché le 02.06.16



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 1 JUN 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE